



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

N° de la demande : 2014-1469
Demande : Conversion d'une demande limitée ou temporaire pour remplir les conditions d'homologation d'un produit en vue d'une homologation complète
Produit : Destructeur de limaces et d'escargots de Safer
N° d'homologation : 28775
Matière active (m.a.) : Acide éthylènediaminetétracétique de sodium et de fer (III)
N° de document de l'ARLA: 2521039

But de la demande

La présente demande vise à présenter une étude d'un an sur la stabilité à l'entreposage et les caractéristiques de corrosion du produit pour remplir les conditions d'une homologation complète.

Évaluation des caractéristiques chimiques

L'appât pour limaces et escargots de Safer (Safer's Slug and Snail Bait II) est offert sous forme de pastilles contenant de l'acide éthylènediaminetétracétique (EDTA) de sodium et de fer(III) à 6,0 %. Cette préparation commerciale a une masse volumique de 0,76 g/cm³ et un pH de 6,63. Le produit répond aux exigences en matière de données sur les caractéristiques chimiques.

Évaluation environnementale, évaluation sanitaire et évaluation de la valeur

Aucune évaluation environnementale ou sanitaire ni aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements présentés et elle a jugé qu'ils sont suffisants pour remplir les conditions d'homologation complète de la préparation commerciale, soit le Destructeur de limaces et d'escargots de Safer.

Références

N° de l'ARLA Référence

2419812 2014, Determination of Accelerated Storage Stability and Corrosion

Characteristics for Slug and Snail Killer. DACO: 3.5.10, 3.5.14

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.